

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

P 13

SALARIE DE PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE
PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE

PREMIERE DEMANDE /
RENOUVELLEMENT

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants :

1. Documents communs

- Titre d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Extraits d'acte de naissance ou de mariage (récent) : uniquement pour le demandeur marié et/ou ayant des enfants ;
- Indication relative au domicile : cette indication peut être apportée par tout moyen au choix du demandeur ;
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005) (*pas de copie*).

2. Documents spécifiques au titre sollicité

2.1 SALARIE DE PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE

code Agdref : CE 34 ou 38

(Articles L. 1261-1 à L. 1262-3 du code du travail)

Etranger (toutes nationalités) accomplissant une prestation temporaire en France pour le compte d'un employeur établi dans un autre Etat de l'UE (ou de l'EEE ou en Suisse).

- Justificatif de l'activité antérieure à l'accomplissement de la prestation** : contrat de travail en vigueur dans le pays de provenance avant le détachement ;
- Attestation de couverture sociale** (assurance maladie et accident du travail) ;
- Pour les ressortissants de pays tiers :
 - autorisation de travail délivrée par le pays de l'UE (ou de l'EEE ou en Suisse) où se situe l'entreprise de détachement ;
 - titre de séjour valide délivré par l'Etat membre de l'UE (ou de l'EEE ou en Suisse) de provenance ;
 - visa de court séjour valide (pour les nationalités qui y sont soumises et si le pays de provenance n'appartient pas à l'espace Schengen) (*sauf s'il s'agit d'une demande de renouvellement du titre de séjour*).
- Justificatif de la prestation à accomplir** :
 - lettre de l'employeur attestant du détachement du salarié dans le cadre d'une prestation ou d'une activité à titre temporaire ;
 - document commercial portant indication de l'objet, de la nature et de la durée de la prestation ou de l'activité : contrat de prestation, contrat de sous-traitance, contrat de vente, bon de commande, ordre de service... ;
 - copie de la déclaration de détachement remplie par l'employeur et adressée à l'inspection du travail, si l'intéressé en est porteur.

2.2 PRESTATAIRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRE

code Agdref : CE 32

(Articles. 56 et 57 du Traité sur le fonctionnement de l'UE)

R ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse, effectuant une prestation de services.

- Justificatif d'activité** : tout document relatif à l'accomplissement de la prestation, indiquant la nature, l'objet et la durée de celle-ci : contrat de prestation, contrat de sous-traitance, contrat de vente, bon de commande, ordre de service...